

VŒU
Soutien à Ingrid Betancourt

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe Les Verts

ADOPTE le vœu suivant :
par 30 voix pour et 13 abstentions

Compte tenu du combat d'Ingrid Betancourt en faveur de l'instauration d'un véritable débat démocratique en Colombie ;

Compte tenu aussi de son action en faveur de la justice sociale et de l'écologie, de sa lutte contre la corruption et pour la défense des plus pauvres ;

Considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave a marqué l'arrêt brutal de tout espoir de sortir du cycle infernal de la violence dans lequel vivent des millions de personnes en Colombie ;

Considérant que son combat pour sortir son pays de la violence militaire et mafieuse est aussi celui de tous ceux et celles qui croient que l'on ne combat pas la violence par la violence, mais par le dialogue et le renforcement des pratiques démocratiques ;

Et qu'à travers elle, nous souhaitons soutenir la large mouvement de solidarité internationale avec 3 000 autres personnes enlevées dans ce pays.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine décide :

- de soutenir l'action d'Ingrid Betancourt et de la faire connaître à ses concitoyens en y consacrant une information dans Ivry-ma-ville,
- de la faire citoyenne d'honneur de la commune en regard du combat difficile qu'elle mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple colombien,
- de porter cette information à la connaissance de :
 - Monsieur l'Ambassadeur de Colombie, 22 rue de l'Elysée 75008 Paris,
 - Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République,
 - Monsieur François Fillon, Premier Ministre,
 - Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, Rue Archimède, 73 à 1000 Bruxelles,

- Monsieur Hans-Gert Poettering, Président du Parlement européen, Rue Wiertz à 1047 Bruxelles, Rue Wiertz à 1047 Bruxelles,
- Monsieur Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France,
- Monsieur Christian Favier, Président du Conseil Général du Val-de-Marne.

afin que, dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération d'Ingrid Betancourt.

RECU EN PREFECTURE
LE 2 JUILLET 2008
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 27 JUIN 2008